L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
SAMEDI, 12 NOVEMBRE 1892.

VAPEURS.

Mandeville, Madisonville et Covington.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Commençant le 4 octobre 1892.

Quittera MILNEBURG à l'arrivée des trains au dépôt du chemin de fer Pontchartrain, à la tête de la rue des Champs-Elysées, les

MARDIS, à l'arrivée du train de........1 P. M.
JEUDIS, " " ....1 P. M.
SAMEDIS (Mandeville et Madisonville).3 P. M.

Revenant, quittera Madisonville, les

LUNDIS........5:45 A. M.
MERCREDIS, Old Landing........7 A. M.
VENDREDIS " " ....7 A. M.

L'eau et le temps le permettant.

Excursions:

TOUS LES DIMANCHES par le train de 8 A.M.

Frêt reçu tous les jours à la gare du chemin de fer Louisville & Nashville, au pied de la rue Girod.

W. G. COYLE & CIE., Agent.
1er mai— No 47 rue Carondelet.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

Les magnifiques navires de cette ligne favorite pour le continent (cabines pourvues de sonnettes et lumières électriques), partiront de la jetée No 42 de la rivière du Nord, au pied de Morton Street, tous les samedis.

LA BRETAGNE, Collier, samedi, 12 novembre
LA BOURGOGNE, Leboeuf, samedi, 19 nov.
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi, 26 novembre

Prix du passage pour le Havre.

Vin compris dans toutes les classes.

Première cabine........$80 et $100 et au-dessus, selon les accommodations.
Deuxième classe........$60
Entrepont, $24.50, avec aménagement supérieur comprenant vin, literie et ustensiles.

Billets, aller et retour, à prix réduits.

EMMANUEL E. PREVOST, Agent général du Sud, 45 rue Baronne
—Ou à—
A. MOULTON, 19 rue du Camp. | J. BUISSON, Bourbon et Toulouse.

CROMWELL STEAMSHIP CO.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Steamers:

KNICKERBOCKER........Vendredi 11 nov.
HUDSON........Mardi, 15 nov.
LOUISIANA........Vendredi, 18 nov.

Partiront de leur quai à 8 a. m. au pied de la rue Toulouse.

Assurance de Marine sur Cargaison au Quart pour Cent.

Taux et Connaissements Directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'Etranger.

Ces steamers font connection à la Nouvelle-Orléans avec le Texas and Pacific Railroad formant la CROMWELL PACIFIC THROUGH LINE entre New York, Boston, Philadelphia, Baltimore et les principaux points de l'Est et les principaux endroits du Texas, de la Louisiane, Nouveau Mexique, Colorado, Arizona et Californie, et avec d'autres lignes de chemins de fer et de steamships pour divers points en Louisiane, Alabama et Mississippi, et les rivières Rouge et Mississippi.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt ou passage s'adresser à
ALFRED MOULTON & CO.
4 mai—1 an Rue Carondelet No 41

CHEMINS DE FER.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans du Texas et de la Californie.

Southern Pacific Co. Les trains arrivent et partent du dépôt à la tête de la rue Esplanade (Morgan Ferry Landing).

Départ de la N Orléans	Arrivée à la N-Orléans
San Antonio Express.. 8:15 a m	San Antonio Express.. 7:05 a m
California Express, daily 5 00 p m	California Express, daily 10:55pm

Chars-dortoirs entre New Orleans et San Francisco par l'Atlantic and Pacific Express. Pullman sleepers entre la Nouvelle-Orléans et le San Antonio and New Orleans Express. Pullman Buffet Sleepers entre la Nouvelle-Orléans, Monterey et la ville de Mexico sur le train partant à 8:15 A. M.

Jonctions à Houston avec tous les chemins de fer de ce point. Billets à vendre et places dans des chars-dortoirs à retenir tous les jours aux bureaux coin St-Charles et Canal ou à l'embarcadère du dépôt du Ferry.

J. KRUTTSCHNITT, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. G. WATSON, Gen. Pass. Agt.
1er fév—1an

QUEEN & CRESCENT ROUTE
26 HOURS — 11 HOURS
CINCINNATI — SLEEPING CARS — BIRMINGHAM

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati.

Temps pour Cincinnati 26 heures
Temps pour New York 42 heures

VESTIBULE	No 2 Limited	No 6 Limited.
Part de la N.-Orléans	5:00 p.m.	8:00 p.m.
Arrive à Meridian	11:00 p.m.	3:00 a.m.
Arrive à Akron	3:37 a.m.	6:25 a.m.
Arrive à Chattanooga	8:10 a.m.	1:55 a.m.
Arrive à Bergin	3:40 p.m.	3:30 a.m.
Arrive à Lexington	4:50 p.m.	4:30 a.m.
Arrive à Cincinnati	7:10 p.m.	7:30 a.m.

Le Queen and Crescent and East Tennessee est la seule ligne ayant des trains vestibules solides de la Nouvelle Orléans à Washington, et char-buffet pour New York.

Le trajet entre New York et la Nouvelle-Orléans se fait plus rapidement que sur toute autre ligne qui existe entre ces deux villes.

D. G. EDWARDS, Gen'l Pass. Agent, Cincinnati, O. | R. H. GARRATT, Div. Pass. Ticket Agent, New Orleans.
2 mars—

Scientific American Agency for

PATENTS

CAVEATS, TRADE MARKS, DESIGN PATENTS, COPYRIGHTS, etc.

For information and free Handbook write to MUNN & CO., 361 BROADWAY, NEW YORK. Oldest bureau for securing patents in America. Every patent taken out by us is brought before the public by a notice given free of charge in the

Scientific American

Largest circulation of any scientific paper in the world. Splendidly illustrated. No intelligent man should be without it. Weekly, $3.00 a year; $1.50 six months. Address MUNN & CO., Publishers, 361 Broadway, New York.

BASILE BARES

FACTEUR DE PIANOS,
84 Rue Royale, Nlle-Orléans
—SEUL AGENT POUR LES—
PIANOS GAVEAU, DE PARIS

Supérieur à tout ce qui s'est fait jusqu'à ce jour, de construction nouvelle pour la sonorité prolongée, à cadre en fer fondu d'une seule pièce, système perfectionné, mécanique à lame à double répétition, sommiers en fer, équilibrés pour le maintien de l'accord. Ces pianos ont véritablement un velouté et une pureté de son remarquable.

Accords et réparations de pianos une spécialité. 26mars—

ASSURANCES.

The Southern Insurance Company of New Orleans.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nlle-Orléans.)

Neuvième Etat Annuel.

La Compagnie, conformément à sa charte, publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1891:

Primes reçues:
Sur risques d'incendie........$518,579 80
Sur risques de rivières 16,385 97
Sur risques de mer... 8,242 55 — $543,207 92
A ajouter: Primes non acquises de 1890 .... 133,231 10
Total des primes........$676,439 02
A ajouter: Intérêt et profits et pertes...... 22,782 68
Revenu total........$699,221 70
A déduire: Pertes payées—
Sur risques d'incendie.....$227,680 36
Sur risques de rivières 5,644 92
Sur risques maritimes 6,647 24
Total pertes payées $239,972 52
Primes remboursées et cancellations...... 67,927 97
Commissions...... 81,535 60
Réassurances...... 47,130 73
Taxes et licences (y compris toutes les taxes arriérées)..... 17,924 41
Dépenses, bureau local et agences, salaires, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances et Machines Babcock, loyer, impressions, frais judiciaires etc...... 40,344 87
Total des déboursés........$502,965 60
Surplus........$196,256 10
Desquels—
Réservé pour risques non expirés.$138,568 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées........ 44,859 55
Profits et pertes........ 12,830 96
$196,256 10

ACTIF (A la valeur du marché.)

Comptant en main, à savoir:
En banque......$101,444 36
Au bureau...... 3,616 10 — $105,060 46
$100,000 bons consolidés de la Nlle-Orléans, émission Greenman)........ 106,500 00
$120,000 bons à prime de la ville de la Nlle-Orléans, y compris les numéros tirés........ 192,000 00
$25,000 coupons bons des Etats-Unis, 4 pour cent........ 29,250 00
$25,000 bons de la Louisiane 4 pour cent........ 25,900 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatérales)........ 18,865 0
Une action du capital du N. O. Board of Trade........ 30 00
Une action du capital du La. Sugar Exchange........ 125 00
25 actions de la N.O. Warehouse Co 525 00
Une action French Opera House Co........ 150 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co........ 50 00
Primes en cours de perception..... 66,731 62
Meubles, accessoires, coffre-fort, etc........ 2,600 00
$545,696 10

PASSIF.

Capital-actions........$300,000 00
Fonds de réserve........ 60,000 00
Dividendes non payés........ 340 00
Réservé pour risques non expirés 138,565 59
Réservé pour pertes ajustées et non ajustées........ 44,859 55
Balance (non compris le dividende de juillet 1891)........ 330 96
$545,696 10

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.
ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce jour, Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1892.
M. T. DOOLAN, notaire. 128 rue Gravier.

Nous, membres du Comité de Finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.
(Signé): FRANK RODER. THOS. J. WOODWARD, JOS. SCHWARTZ, F. G. ERNST. J. H. MENGE.

A une réunion du Conseil de Direction de cette Compagnie, tenue ce jour, il a été résolu à l'unanimité de payer aux actionnaires sur demande l'intérêt-dividende semestriel régulier de QUATRE POUR CENT.
SCOTT McGEHEE, Secrétaire.
Nlle-Orléans, Lne. 19 janvier 1892.
20 janv- 1m

Vingt-deuxième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance
DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

CONFORMEMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1891:

Primes reçues:
Sur risques de feu........$225,606 53
Sur risques de marine........ 1,784 13
Sur risques de rivière........ 3,721 76
$231,112 42
A ajouter, primes non acquises de 1890........ 56,930 00
Primes totales........$288,042 42
A ajouter, intérêts et profits et pertes........ 22,197 66
Revenus........$310,240 08
A déduire, pertes payées:
Sur risques de feu. $107,150 22
Sur risques de marine........ 1,176 72
Sur risques de rivière........ 1,397 62
Total des pertes payées........$109,723 56
Retour de primes et cancellations..... 25,298 04
Commissions........ 35,370 86
Réassurances........ 26,764 00
Taxes et Licences... 8,831 41
Dépenses de bureau et d'agences, dépenses légales, bureau des assurances, corps le sauvetage........ 30,045 59
Déboursés........ $233,628 46
$76,611 62
A déduire:
Primes non acquises $52,974 00
Pertes ajustées et non ajustées...... 25,000 00 — 77,974 00
Pertes........$1,362 38

ACTIF.

Argent en caisse........$ 53,358 31
$10,000 Bons des Etats-Unis à 4 0/0 11,800 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans........ 128,260 00
$60,580 Bons à Primes de la Nlle-Orléans........ 96,832 00
$25,000 Bons de l'Etat de la Louisiane, 4 0/0........ 23,250 00
10 Actions Germania Ins'ce Co. 1,150 00
Primes en voie de recouvrement..... 31,546 66
Prêts sur hypothèque........ 17,780 00
Billets à recevoir et billets à recevoir pour primes........ 4,273 25
Meubles et installations de bureau........ 3,500 00
$369,850 22

PASSIF.

Capital........$300,000 00
Dividendes non réclamés........ 2,238 60
Réservé pour primes non-acquises. 52,974 00
Réservé pour pertes ajustées et non-ajustées........ 25,000 00
$380,212 60

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.
GEO. LANAUX, Jr., Secrétaire. PIERRE LANAUX, Président.
Assermenté et signé devant moi, notaire public, ce 16 janvier 1892. EDGAR GRIMA, Notaire.

ASSURANCES.

Vingt-cinquième Etat Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans, Lne.

Incorporée 20 février 1866. Réincorporée 17 janvier 1891.

CONFORMEMENT à ce qu'exige sa charte, cette compagnie publie l'état suivant pour l'année se terminant le 31 décembre 1891:

Primes sur incendies..$319,882 66
Primes maritimes..... 1,778 92
Primes des rivières... 3,352 33
Total des primes... $325,013 91
A ajouter: Primes non expirées de 1890... 44,168 67
Total........$369,182 58
A ajouter: intérêt, profits et pertes......$26,304 50
Moins salaires et dépenses générales.... 12,841 71 — 13,462 79
Fonds de surplus........ 21,490 62
Total........$399,636 19
Pertes payées—
Sur risques de feu.... $91,271 66
Sur risques maritimes 2,331 55
Sur risques de rivières 4,866 28
$98,469 49
Réassurances...... 27,893 19
Primes rendues et commissions....... 55,286 18
Taxes d'Etat et de ville, Board of Underwriters, et souscriptions........ 13,496 17 — 194,945 53
Profit brute........ $399,363 66
Réservé
Pour primes non expirées.... $44,380 20
Pertes d'incendies non payées.... 13,052 64
Dividende 5 0/0 de Juillet 1891..... 10,000 00
Dividende 5 0/0 de Janvier 1892..... 10,000 00
Fonds de surplus, 1891..... 21,490 62 — 98,923 46

ACTIF

Billets pour primes........ $197 15
Primes en voie de collection..... 33,715 72
Prêts sur nantissement..... 5,275 00
Prêts sur hypothèques.... 6,467 00
Bons des Etats-Unis, bons consolidés de ville et bons à primes........ 99,162 00
Stocks de banques, d'assurances et autres........ 34,631 00
Bons 1ère hypothèque, Weckerling Brewing Co........ 5,000 00
Propriétés foncières........ 66,514 94
Meubles de bureau et accessoires.... 4,913 14
Argent comptant et en banque..... 33,396 33
$289,293 66

PASSIF.

Capital-actions $200,000 00
Fonds de surplus........ 21,490 62
Réserve pour primes non expirées. 44,380 20
Réserve pour pertes non payées sur incendie........ 13,052 64
Réservé pour dividende 5 pour cent, 1er janvier 1892........ 10,000 00
$289,923 46

Cet exposé est une copie juste et correcte des livres de la compagnie.
H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 15me jour de janvier 1892.
W. O. HART, Notaire.

Le Conseil des Directeurs a déclaré un second dividende semestriel de CINQ (5) POUR CENT, faisant dix pour cent par an sur le fonds-capital pour l'année se terminant le 31 décembre 1891, payable sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER, J. J. WECKERLING, J. HASSINGER, L. GRUNEWALD, FRANK VATTER, J. J. MERILH, J. J. LANGLES, P. W. DIELMANN, J. B. MEYERS, A. G. RICKS, GEO. LIEDELICH, JOHN G. MOLL, D. BERNHARDT, M. VONDERBANK, EMIL WEBER, A. THIEMEN.
17 janv—30t

THE FIREMEN'S INSURANCE COMPANY

OF NEW-ORLEANS.
(Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.)
Bureau: No 49 rue du Camp.

SEIZIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

CETTE Compagnie, conformément à l'Article 10 de sa Charte, publie l'état suivant de ses affaires durant l'année finissant le 31 décembre 1890:

Primes reçues pour risques d'incendie........$ 79,660 71
Ajoutée: primes non acquises pour 1889........ 20,006 67
$ 99,667 38
A déduire:
Pertes par les incendies........ $20,523 24
Réassurances........ 6,649 52
Primes remboursées........ 6,240 90
Commission et courtage........ 3,205 02
Dépenses, générales, moins escompte et intérêt........ 15,865 24 — $ 52,506 71
$47,160 67
Réservé pour pertes non ajustées...... 6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890........ 19,915 30
Dix pour cent d'intérêt sur le stock pour l'année........ 14,953 26
Au fonds de réserve.. 6,282 11
$ 47,160 67

ACTIF.

Billets d'actions pour capital........$ 1,391 16
Prêts sur dépôts de titres (collatérale) et hypothèques........ 175,061 62
Billets à recevoir........ [illegible]
Propriétés foncières........ [illegible]
Argent en banque et comptant... [illegible]
Primes en cours de collection........ [illegible]
Meubles de bureau et accessoires. 5,181 95
$283,458 01

PASSIF.

Capital-actions......$150,000 00
Réservé pour pertes non échues 6,010 00
Réservé pour primes non acquises pour 1890........ 19,915 30
Intérêt et dividendes, fonds de réserve et surplus........ 107,532 81
$283,458 01

L'exposé ci-dessus est une copie vraie et correcte des livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
I. N. MARKS, Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.
Fait et signé sous serment pardevant moi, 21e jour de janvier 1891.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 21 janvier, 1891.
A une réunion du Conseil de Direction, tenu ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt semestriel de CINQ POUR CENT sur demande.
I. N. MARKS, Président.
OTTO THOMAN, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

H. H. Bierhorst, Peter Blaise, P. Dapp, H. Millermann, Jno. Everett, F. Kagan, John Fitzpatrick, O. Taylor Gauche, A. H. Isaacson, I. N. Marks, A. H. Seward, Jacob Schoen, J. H. Schiermann, Otto Thoman, George Zehnne.
25janv—4 dim

Proclamation Annuelle de Quarantaine.

DEPARTEMENT EXECUTIF, ETAT DE LA LOUISIANE.

ATTENDU, QUE LE 14ème JOUR D'AVRIL 1892, le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, a adopté des résolutions requérant le Gouverneur d'émettre sa proclamation de quarantaine, pour prendre effet à partir du PREMIER JOUR DE MAI 1892, à midi, en vertu des termes suivants:

Tous les navires arrivant aux différentes stations de la Quarantaine, de l'Etat ainsi que leurs équipages, passagers et chargements, seront soumis à l'inspection des officiers de la quarantaine aux dites stations.

Tous navires avec leurs chargements, équipages, passagers et bagages, arrivant à la STATION DE QUARANTAINE DU MISSISSIPI, et venant de ports américains intertropicaux ou des Antilles, seront soumis à une complète désinfection maritime, d'après les règlements suivants:

PREMIERE CLASSE.—Navires arrivant de ports non infectés.

SECONDE CLASSE.—Navires venant de ports supposés infectés.

TROISIEME CLASSE.—Navires venant de ports que l'on sait infectés.

QUATRIEME CLASSE.—Navires qui, de quelque port qu'il viennent, sont infectés: c'est-à-dire navires qui ont à leur bord la fièvre jaune, choléra ou quelque autre maladie infectieuse ou contagieuse, au moment de leur arrivée, ou ont eu ces maladies à leur bord pendant la traversée.

Les navires de la 1re classe seront soumis à la désinfection maritime nécessaire à la station quarantenaire du Mississipi, sans autre détention du navire ou du personnel autre que celle nécessaire pour placer ces navires dans une parfaite condition sanitaire.

Les navires faisant le commerce des fruits tropicaux et venant de ports non infectés et dont la condition sanitaire est satisfaisante, pourront après inspection, franchir la quarantaine sujets néanmoins aux mesures sanitaires auxquelles le Bureau de Santé jugera convenable de les soumettre.

Les navires de la seconde et de la troisième classe seront soumis comme ceux de la première classe à la sanitation maritime, avec détention de précaution de trois jours pleins, à partir de l'heure de leur désinfection complétée.

Les navires de la quatrième classe seront envoyés à la station quarantenaire inférieure, pour y être soumis à la désinfection et y être détenus, navires et personnel, le nombre de jours que fixera le Bureau de Santé.

Tous les navires arrivant de ports infectés ou soupçonnés d'être infectés de choléra ou de petite vérole, ou qui plus tard pourront devenir infectés, seront soumis à la sanitation maritime et à la détention que le Bureau de Santé indiquera.

Les navires venant des ports ci-dessus mentionnés, appartenant à la seconde, troisième ou quatrième classe, ainsi qu'il est indiqué ci-dessus, ne pourront pas passer les Rigolets, les stations de quarantaine de l'Atchafalaya, du Lac Borgne ou Lac Charles, ou toute autre station quarantenaire de l'Etat qui pourra être établie plus tard, sans avoir subi une période de détention de quarante jours ainsi qu'une complète désinfection.

Maintenant, en conséquence, conformément avec les lois de cet Etat, faites et pourvues dans tel cas, et sur la recommandation du Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane, Moi, Francis T. Nicholls, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ait jugé convenable d'émettre ma proclamation de quarantaine, ordonnant que la quarantaine prendra effet le et à partir du 1er Mai 1892, à 12 heures m., contre les ports ci-dessus nommés et désignés; et ainsi qu'il est contenu dans le tableau ci-dessus.

Les officiers de la quarantaine, aux différentes stations, seront chargés spécialement de la rigoureuse exécution des règlements énforcés par cette proclamation, et le Bureau de Santé est requis de procéder rigoureusement contre toutes violations des dits règlements et des lois quarantenaires de l'Etat.

{SCEAU} Donné sous ma signature et le sceau de l'Etat de la Louisiane, en la ville de Bâton-Rouge, ce 15me jour d'avril de l'année de Notre Seigneur mil-huit-cent quatre-vingt-douze et de la cent seizième de l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique.

FRANCIS T. NICHOLLS, Gouverneur de la Louisiane.
Pour le Gouverneur: GEO. SPENCER, Assistant Secrétaire d'Etat.

Suggestions particulières

—AUX—

Propriétaires, Agents, Capitaines et passagers de navires.

Le Bureau de Santé de l'Etat de la Louisiane adresse aux agents, propriétaires, capitaines et passagers de navires les suggestions suivantes dans le but de faciliter le travail des officiers de la Quarantaine et de réduire autant que possible la période de détention.

1. Les navires devront être dépouillés, autant que possible, pendant la saison de la Quarantaine, de toutes tentures de laine, de tapis, de rideaux et autres matériaux de même nature. Les matelas en crin ou en mousse devront être remplacés par des lits en fil de fer ou en osier.

2. Les navires faisant le service des ports tropicaux devront, autant que possible, avoir pour leurs équipages des personnes acclimatées.

3. Les capitaines, agents et agents consignataires de navires sont instamment requis d'exiger des passagers arrivant de ports quarantenaires qu'ils se départent autant que possible de bagages capables de s'endommager par l'eau ou de manifestations d'une maladie pestilentielle à bord pendant la désinfection. Ces passagers sont surtout requis de ne pas avoir dans leurs effets des soieries, dentelles, velours et autres articles d'une texture délicate, car ils auraient à courir tous les risques de l'avarie.

4. Les navires mouillés dans les ports où sévit la fièvre jaune devront s'ancrer, si c'est possible, loin du rivage, et ne pas permettre à l'équipage de débarquer, surtout la nuit.

5. Le chargement doit, autant que faire se pourra être arrimé de manière à rendre l'accès des pompes possible et à permettre aux employés de la quarantaine de pomper l'eau de la cale et à nettoyer celle-ci.

6. On doit porter la plus grande attention à la propreté des navires et des personnes et introduire, autant que possible, l'air dans toutes les parties du navire. On peut se procurer les désinfectants les plus efficaces ainsi que les instructions nécessaires pour s'en servir, en s'adressant au Bureau de Santé ou à un de ses employés.

7. Les capitaines de navires doivent, avant d'arriver, faire pomper soigneusement l'eau de la cale et nettoyer parfaitement la dite cale, placer enfin leurs bâtiments dans des conditions sanitaires telles que la période de détention à la Quarantaine puisse être réduite autant que possible. Les navires portant des fruits doivent être tenus en parfait état de propreté, pour éviter toute détention à la Station de la Quarantaine.

8. Tout navire observant les prescriptions précédentes seront traités avec indulgence à la Station de Quarantaine, si on est remplit les conditions nécessaires pour faire réduire dans une large mesure la période de détention, ainsi que les frais de détention.
22 avril—6f

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE
PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $3 50 par an.

Propriétaire-Editeur: LE CLUB DE LA DEMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 163 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans, Lne. 8 nov—

THE NEW ORLEANS BEE,

(L'Abeille de la Nouvelle Orléans).

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

Dyspepsies, Anémies, Manque de Forces, Fièvres et suites de Fièvres

QUINA-LAROCHE

16,000 FR. DE RÉCOMPENSES — SIX GRANDES MÉDAILLES D'OR
PARIS, 22, rue Drouot. — NEW-YORK, Fougera & Cie.

ASSURANCES

Compagnie d'assurances mutuelles DES MARCHANDS

De la Nouvelle-Orléans.
No 104 rue du Canal.

VINGT-HUITIEME ETAT DE SITUATION ANNUEL.

Nlle-Orléans, 15 juin 1892.

La compagnie publie l'exposé suivant, conformément à ce qu'exige sa charte:

Primes reçues pendant l'année expirée le 31 mai 1892, y compris les primes non acquises de l'année précédente:
Sur risques d'incendie........$123,091 46
Sur risques maritimes........ 2,807 36
Sur risques de rivières...... 1,861 61
Total........$127,760 43
Moins—Primes non acquises........ 42,120 00
$85,640 43
Ajouter: Compte d'intérêt........ $3,665 36
Compte de loyer......$7,598 75 — $11,264 01
$96,646 53

Pertes payées:
Sur risques de feu.... $60,688 79
Sur risques maritimes 312 58
Sur risques de rivières........ 205 28
Pertes totales..... $61,207 75
Primes rendues..... $4,772 72
Réassurances.... 2,841 85
Dépenses 12,220 00
Taxes 9,190 31
Honoraires d'avocat.. 240 00
Compte de courtage.. 1,703 11 — 37,577 46 — 98,785 24
$861 50

La Compagnie possède l'actif suivant:
Billets recevables...... $86,044 44
Billets garantis par hypothèques et collatéraux........ 17,773 64
Primes en cours de collection........ 15,371 98
Propriétés foncières........ 174,487 00
Argent comptant ... 22,572 55
Certificats 6 0/0 de ville (valeur du marché)........ 28,825 00
Actions de banques (valeur du marché)........ 6,741 00
Actions d'assurances (valeur du marché)........ 6,350 00
Actions de chemins de fer (valeur du marché)........ 9,577 00
Actions du La. Jockey Club (valeur du marché)........ 2,700 00
Actions de l'Association de l'Opéra Français (valeur du marché)........ 1,800 00
Bons à primes valeur du marché........ 2,950 00
Avance sur l'habitation Olivier........ 6,964 31
Librairie et meubles de Bureau........ 2,000 00
Jugements........ 600 00
$380,758 87

L'exposé ci-dessus est une copie juste, vraie et correcte des livres de la compagnie.
(Signé): PAUL CAPDEVIELLE, Président.
JULES MONTREUIL, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, en mon bureau, No 162 rue Commune, Nouvelle-Orléans, Lne, ce 15me jour de juin 1892.
(Signé): JAS. FAHEY, Notaire.

DIRECTEURS.

D. A. Chaffraix, Aristide Hopkins, Jos. A. Shakspeare, Henry C. Boucher, M. W. Smith, John M. Baldwin, W. H. Bofinger, Jayme Mari, Paul Capdevielle, J. S. Zacharie, A. Xiques.
16juin—1 m

Etat de Situation
DE LA
UNION NATIONAL BANK,

A la Nouvelle-Orléans, dans l'Etat de la Louisiane.

A la clôture des affaires, le 30 septembre 1892.

ACTIF.

Prêts et escomptes........$1,151,643 63
Surtirages, garantis et non garantis........ 163,316 00
Bons des Etats-Unis pour garantir la circulation........ 50,000 00
Actions, sécurités, etc........ 319,907 22
Dû par des agents de réserve approuvés........ 292,255 11
Dû par d'autres banques nationales........ 40,685 68
Dû par des banques d'Etat et banquiers........ 38,991 78
Maisons de banque, meubles et installations........ 118,800 00
Dépenses courantes et taxes payées........ 14,616 41
Prime sur les bonds des Etats-Unis........ 5,500 00
Echanges pour le Comptoir d'Echange........ 211,921 40
Billets d'autres banques........ 10,128 00
Papier fractionnel, courant, nickels, et sous........ 300 77
Espèces........ 66,101 50
Billets légal tenders........ $1,242 00 — 338,702 67
Fonds de rédemption avec le trésorier des Etats Unis, 5 pour cent de circulation........ 2,250 00
Total........$2,472,154 55

PASSIF.

Fonds capital payé........$500,000 00
Fonds de surplus........ 125,000 00
Profits non divisés........ 50,330 16
Billets de banques nationales en circulation........ 45,000 00
Dividendes non payés........ 6,017 19
Dépôts individuels sujets à des chèques. $1,082,972 12
Certificats de demande de dépôt........ 6,496 00
Chèques certifiés 106 00
Dû à d'autres banques nationales........ 64,004 89
Dû à des banques d'Etat et banquiers et à des banquiers étrangers........ 532,702 01 — 1,686,277 02
Notes et billets ré-escomptés.. 56,000 00
Total........$2,472,154 55

Etat de la Louisiane, Paroisse d'Orléans, ss.

Je, A. LABARTHE, Caissier de la banque ci-dessus nommée, jure solennellement que le bilan qui précède est vrai, au mieux de ma connaissance et croyance.
A. LABARTHE, Caissier.

Souscrit et assermenté pardevant moi, ce 5me jour d'octobre, 1892.
N. B. TRIST, Notaire.

Correct—Attesté: JONAS H. LEVY, S. CHALARON, JULES A. BLANC, Directeurs.
7oct—1f

FOR DYSPEPSIA,
Indigestion, and Stomach disorders, take
BROWN'S IRON BITTERS.
All dealers keep it, $1 per bottle. Genuine has trade-mark and crossed red lines on wrapper.

VENTES A L'ENCAN.

PAR ALBERT PAUL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage sur la rue Marigny.
Succession de Mme Rudolph Müller.

PAR ALBERT PAUL, encanteur—MERCREDI 16 novembre 1892, à midi, à la Bourse St-Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St-Charles, rue St-Charles, entre Commune et Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B," siégeant en place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division "D," maintenant absent en congé, en date du 10 octobre 1892, dans la succession de Mme Rudolph Müller, dossier No 36 766, il sera vendu à l'encan:

Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans l'îlet borné par les rues Marigny, Mandeville, Solidelle et Joséphine, mesurant 31' 11" 5"' de face à Marigny sur 100 pieds de profondeur. Les améliorations sont connues par le No 296 de la rue Marigny.

Conditions—Comptant. Acte aux frais de l'acquéreur, pardevant J. C. Wenck, notaire. 10 pour cent seront requis au moment de la vente.
11 oct—11 22 29—nov 5 12 16

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de Bureaux, Coffre-fort.
Farine, Avoine.
Chevaux, Surry, Buggies et Harnais.

Succession de Charles B. Buddecke.

No 37,036—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON, DENIS & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur—Bureau No 14 rue Carondelet—JEUDI, 17 novembre 1892, à 11 heures A. M., il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour ci-dessus, Division B, dans l'affaire intitulée ci-dessus, daté le 3 novembre 1892, les effets décrits ci-après, sur les lieux, No 41 rue Tchoupitoulas, entre Gravier et Natchez:

1° Un lot de meubles de bureaux.
2° Un coffre-fort.
3° 61 barils de farine.
4° 10 sacs d'avoine.
5° Un surry.
6° Deux buggies.
7° Un cheval noir.
8° Une jument robe grise.
9° Deux jeux de harnais.
10° Bail sur le No 41 rue Tchoupitoulas et l'entrepôt qui se trouve dans le fond, à raison de $125 par mois, expirant le 1er octobre 1893.

Conditions—Comptant sur les lieux.
5nov—6 6 12 17

PHARMACIE AMÉRICAINE

225 CANAL, ANGLE BASSIN

Cette Pharmacie, achetant de premières mains en fortes lots, obtient des escomptes dont elle fait bénéficier ses clients. On y trouve:

LAIT D'IRIS DE PIVERT à 40 cts.
CARYOLYPSIS DU JAPON DE PIVERT à 70 cts.
VELOUTINE FAY à 70 cts.
EAU DENTIFRICE DE PIERRE à 60 cts
EAU DE QUININE PINAUD, grand flacon à 80 cts.
KANANGA DU JAPON RIGAUD à 45 cts

Assortiment complet de Poudres, Savons, Extrait, Eau de Cologne, Vinaigres et Eaux de Toilette Cosmétiques etc. des maisons Lubin, Roger et Gallet, Pinaud, Pivert, Coignet, Oakley, etc.

Elle offre toutes les Spécialités Françaises et Américaines à Prix Réduits. Pastilles Géraudel, Purgatif Géraudel, Sirop de Flon, Sirop d'Auberger, Vin de Mottiere, Quina Laroche, Elixir Ducro, Pilules Bismard, etc, etc.

Assortiment complet de Brosseries fines, Articles de Toilette, Eponges fines, etc.

Huile de Foie de Morue de Norvège venant d'être reçue et mise en bouteille. Prix 80 cts.

PHARMACIE AMÉRICAINE
225 CANAL, ANGLE BASSIN
30 oct—1m—4im

JOURNAUX FRANÇAIS

COURRIER DE FRANCE.

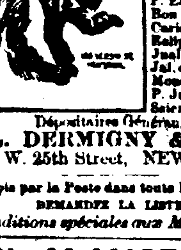

Echo de Paris, Figaro, Gil Blas, Intransigeant, Lanterne, Petit Journal, Petit Parisien, Leurs suppléments, France Mode, Mode Nationale, P. Echo de Mode, Bon Journal, Caricature, Rabelais, Jnal. Amusant, Jal. des Voyages, Monde Comique, P. Jnal. p. rire, Saint-Etienne, etc.

Dépositaires Généraux:
L. DERMIGNY & Cie.
126 W. 25th Street, NEW YORK.

Envois par la Poste dans toute l'Amérique. DEMANDEZ LA LISTE!
Conditions spéciales aux Marchands

Mlle M. MARTINET,

—SUCCESSEUR DE—
Mme GOILARD,
ROBES ET CONFECTIONS,

Fait savoir à sa nombreuse clientèle qu'elle est maintenant

90........RUE BOURBON........90

Mlle M. MARTINET a dans ses ateliers les premières modistes pour la confection, et elle ne s'épargnera aucun effort pour satisfaire les dames qui ont bien voulu lui accorder leur patronage jusqu'à présent.
5 oct—1m. dim et jeu

MUNN & CO. PATENTS NEW YORK.

After Forty years' experience in the preparation of more than One Hundred Thousand applications for patents in the United States and Foreign countries, the publishers of the Scientific American continue to act as solicitors for patents, caveats, trade-marks, copyrights, etc., for the United States, and to obtain patents in Canada, England, France, Germany, and all other countries. Their experience is unequaled and their facilities are unsurpassed. Drawings and specifications prepared and filed in the Patent Office on short notice. Terms very reasonable. No charge for examination of models or drawings. Advice by mail free. Patents obtained through Munn & Co. are noticed in the SCIENTIFIC AMERICAN, which has the largest circulation and is the most influential newspaper of its kind published in the world. The advantages of such a notice every patentee understands. This large and splendidly illustrated newspaper is published WEEKLY at $3.00 a year, and is admitted to be the best paper devoted to science, mechanics, inventions, engineering works, and other departments of industrial progress, published in any country. It contains the names of all patentees and title of every invention patented each week. Try it four months for one dollar. Sold by all newsdealers. If you have an invention to patent write to Munn & Co., publishers of Scientific American, 361 Broadway, New York. Handbook about patents mailed free.

VENTES A L'ENCAN.

PAR JOHN H. O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Mme A. B. Lancaster.

No 33,318—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division B.

PAR JNO. H. O'CONNOR, encanteur—Bureau, No 56 rue Carondelet.—MERCREDI, 16 novembre 1892, à midi à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Hon Fred. A. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté et signé dans l'affaire ci-dessus, le 7 octobre 1892, il sera vendu à l'encan—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Poydras, Perdido, Prieur et Johnson. Le lot mesure 29 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Prieur, sur 131 pieds 2 pouces de profondeur, entre lignes parallèles.

Conditions de la vente—Comptant. L'acquéreur déposera 10 pour cent comptant du prix d'achat au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais de l'acquéreur, pardevant Jno. R. Legier, Ecr., notaire public.
12oct—12 19 26 nov 2 9 16

PAR ROBINSON & UNDERWOOD.

ANNONCE JUDICIAIRE.

NANTISSEMENT DE CHOIX

DEUXIÈME DISTRICT.

Les Trois Bâtisses en Briques 45, 47, 49 RUE BOURBON,

Coin Sud-Ouest de Bienville.

Accessible au Grand Boulevard de la rue du Canal et du Commerce au Détail.

Rapportant un loyer de $1,800 par an.

Partage pour Division d'Intérêt dans l'Affaire de

Mme Léonide May Cenas vs James Hen et als.

No 36,880—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E.

Mercredi, 30 Novembre.

PAR ROBINSON & UNDERWOOD—W. C. H. ROBINSON, Encanteur, Bureau No 3 1/2 rue Carondelet, MERCREDI, 30 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, en vertu et à afforcement à un jugement rendu le 18 octobre 1892 et signé le 25 octobre 1892, dans l'affaire ci-dessus intitulée et sous reste:

1° La bâtisse en briques à trois étages, No 45 rue Bourbon, entre Dumaine et Bienville, (l'îlet borné par la rue Dauphine) sous divisée en un magasin en bas et résidence en haut, la dernière contenant à peu près 8 chambres, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893 à raison de $50 par mois, le terrain mesure 20 pieds de face à la rue Bourbon sur 60 pieds de profondeur.

2° La bâtisse en briques à trois étages dans le même îlet et attenant à la propriété ci-dessus et connue comme No 47 rue Bourbon, sous-divisée en un magasin en bas et résidence en haut, la dernière contenant à peu près 8 chambres louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893 à raison de $50 par mois; le terrain mesure 20 pieds de face à la rue Bourbon sur 60 pieds de profondeur.

3° La bâtisse en briques à trois étages dans le même îlet et attenant à la propriété ci-dessus et connue comme No 49 rue Bourbon, formant l'encoignure Bienville, sous-divisée en un magasin en bas et résidence en haut, la dite contenant à peu près huit chambres, louée à bail jusqu'au 30 septembre 1893 à raison de $55 par mois, le terrain mesure 20 pieds de face à la rue Bourbon sur 60 pieds de profondeur et de face rue Bienville. Les ventes sont acceptées aux dits baux. Les propriétés sont en bon état.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré des acquéreurs, le reste s'il y en a à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs à raison de 7 0/0 d'intérêt par an à partir du jour de la vente jusqu'à parfait paiement avec hypothèque et privilège de vendeur, assurance, honoraires d'avocats et toutes les clauses usuelles de garantie. Dix pour cent seront requis au moment de l'adjudication.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Omer Villeré, notaire.
26 oct—26 27 30—nov 2 9 13 16 19 20 23 2?

PAR W. I. HODGSON & FILS.

Propriété commerciale de choix et résidence au coin des rues Bienville et Johnson. Magnifique grocerie et résidence à deux étages. Deux à deux étages au fond. Boutique de savetier et étal de boucher rapportant environ $75 par mois, sur un long crédit, à l'encan.

PAR W. I. HODGSON & FILS.—Encanteur — Bureau No 13 rue Carondelet—SAMEDI, le 12 novembre 1892, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, près de l'Allée Commerciale, il sera vendu—

1° La magnifique résidence en bois à deux étages et grocerie et buvette coin des rues Bienville et Johnson dans l'îlet borné par Conti et Prieur, Deuxième District, ayant une grande grocerie et une buvette, cuisine, office et 4 chambres à coucher, cabinet et chambre à bains, gaz et installations et une parterre, double citerne et hydrant, lieux d'aisance, cour avec dalles, etc., à l'encoignure et se louant à $40 par mois.

2° Une petite boutique de savetier et un grand étal de boucher dans le fond, rue Johnson, sur l'établissement à des dalles et cet presque neuf, valant $16 par mois.

3° Une maison à deux étages attenante ayant 4 chambres, cuisine, et lieux d'aisance en bas, et 3 chambres, corridor cabinet en chambre à bains et lieux d'aisance, en dessus, 2 citernes, cour pavée, hangars, etc., valant $18 à $20 par mois. Le tout se trouvant en ordre et en bon ordre et réparé, partiellement loué à bail, et valant en combiné environ $75 par mois sur un lot de terre mesurant environ 37x120 pieds, et peut être inspecté avec une carte des encanteurs et sera vendu en bloc.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes clauses de garantie usuelles; 10 0/0 comptant sur les lieux, les taxes de 1892 seront payées par le vendeur.

Acte de vente pardevant Edgar Grima, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
9 nov—6 12 20 à date.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Je certifie que le 30me jour d'août 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessus intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir:

Interdiction de John Schmitt—No 36,131—Division C.

Cette affaire est venue en jugement aujourd'hui. Présents: MM. Ry L. Lallarus et Gus. Lemle, pour le plaignant.

Horace E. Upton, écr., pour le défendant.

Et après avoir entendu les plaidoiries, témoignages et avocats, et pour les raisons énoncés, la Cour considérant qu'il a été pleinement établi que le défendeur John Schmitt est fou et doit être interdit—

Il est ordonné, adjugé et décrété que le dit John Schmitt soit et est incapable de faire aucun des actes vis des comme une personne d'âge et de compétence pourrait le faire, et conséquemment qu'il soit interdit en tout et pour tout.

Il est de plus ordonné, que Caroline Ehret, femme de John Schmitt, soit nommée administratrice pro tempore, pour la préservation des meubles et l'administration des propriétés mobilières du dit interdit et que des lettres, comme telle, lui soient émises pour qu'elle se conforme aux exigences de la loi, que les salaires des Docteurs Oscar Czarnowski et E. T. Shepard soient fixés à la somme de trente-cinq dollars, chacun et que les honoraires de Horace E. Upton Esq., avocat nommé pour représenter le dit défendeur, soient fixés à la somme de deux cents dollars, tous ces salaires devant être considérés comme des frais dans cette affaire.

Jugement signé le 23 septembre 1892.
(Signé) F. A. MONROE, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 2me jour de novembre, en l'année de Notre Seigneur, mil-huit cent quatre-vingt-douze.
F. R. DUCOING, Député-Greffier.
4nov—4 7 13

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le Shérif Civil à la Brasserie Algiers.

Thomas Killeen vs Algiers Brewing Co.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 35,486.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 22 novembre 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A la Brasserie Algiers, rue Decatur, entre Jefferson et Madison, à Alger—

Un lot de machines, bouilleires, pompes, réservoirs, chaudrons, boites à glace, receveurs, réfrigérateurs, tuyaux, barils à bière brouettes, etc., et autres effets mobiliers, divers, etc., contenus dans le dit lieu.

Aussi, 13 chevaux, 2 charrettes et un lot de harnais et un lot de meubles de bureau, coffre-fort, etc. Le tout d'après un inventaire enregistré.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
11nov—11 15 19 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un wagon à ressorts à quatre roues.

Léopold Block vs Henry Block & Bro.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33,911.—En vertu d'un ordre de vente rendu dans cette affaire à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, LUNDI, 21 novembre 1892, à 10 A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

A mon entrepôt rue Ste-Anne, entre Royale et Chartres—

Un wagon à ressorts à quatre roues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
10 nov—10 17 21

ANNONCE JUDICIAIRE.

Benjamin Palmer vs Edward C. Palmer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36 809.—En vertu d'un writ de saisie et de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles dans le Premier District de cette ville, le LUNDI, 14 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits et privilèges qui y appartiennent, situé dans le Quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Harmonie, Prytanée, Pleasant et St-Charles, le dit morceau ou portion de terre étant à une distance de soixante-dix pieds de l'encoignure des rues Harmonie et Prytanée et mesure cinquante pied de face à la rue Prytanée sur une profondeur de cent cinquante pieds entre lignes parallèles, étant désigné par la lettre B, sur un plan annexé à un acte passé pardevant D. I. Ricardo, ancien notaire en cette ville, le 5 février 1852, étant la même propriété que le dit Palmer a acquis de Mme L. C. D. Homergue, par acte passé pardevant W. W. Howe, notaire en cette ville, le 24 décembre 1866, enregistré au bureau des transferts, livre 92, folio 194.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
13 oct—13 19 26—nov 2 9 14

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. W. Flanders versus T. B. Casnasso, Mme Margaret Casnasso et Mlle Annie Meitzler.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 35,287.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St Charles, dans le Premier District de cette ville le MERCREDI, 23 novembre 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêts de Mademoiselle Annie Meitzler, défendante, à la succession de son père défunt John Meitzler, et particulièrement tous les droits, titres et intérêts de la dite défendante sur la propriété ci-après décrite, savoir:—

Un certain lot de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent droits, voies et appartenant, situé dans le Faubourg Saulet, dans l'îlet borné par les rues Calliope, Hercules, maintenant Remparts, Clio et Grand, maintenant Franklin, et désigné comme lot numéro trois, sur un plan portant la date du 23 juillet 1838, dont une copie exacte est annexée à un acte passé pardevant David S. McCay, ex notaire public en cette ville, le 25 novembre 1839; le dit lot mesure vingt-huit pieds de face à la rue Calliope sur cent quatre-vingt-onze pieds, dix pouces de profondeur, entre lignes parallèles, mesure américaine.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
21 oct—21 28—nov 4 11 18 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente importante par le shérif Civil de grandes propriétés commerciales de valeur, centralement situées, commandant de forts loyers.

Offrant de splendides occasions pour un placement sûr et profitable.

Une formant le coin Nord-Est des rues BARONNE ET UNION,

Et les autres portant le numéro municipal 30 rue Baronne.

Dans l'affaire de Delgado & Cie, versus Victor Meyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT, pour la paroisse d'Orléans. — No 36,971.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 30 novembre 1892, à midi de la propriété ci après décrite, à savoir:

Cinq lots de terre, avec les bâtisses et autres améliorations qui s'y trouvent droits, voies et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Union, Baronne, Gravier et Carondelet, et désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, sur un plan dressé par T. Wilkinson, le 11me jour de mars 1837. Le lot numéro 1 forme l'encoignure des rues Union et Baronne, et mesure vingt-sept pieds sept pouces de face à la rue Baronne et vingt-six pieds un pouce et quatre lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de cent dix pieds de face à la rue Union.

Le lot numéro deux mesure vingt-six pieds de face à la rue Baronne, vingt quatre pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds. Les lots numéros trois et quatre mesurent, chacun vingt-six pieds de face à la rue Baronne, vingt-quatre pieds six pouces et six lignes de largeur dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds.

Le lot numéro cinq mesure vingt-six pieds neuf pouces de face à la rue Union, vingt-huit pieds huit pouces et quatre lignes de largeur dans le fond, sur une profondeur de quatre-vingt-neuf pieds et six lignes sur le côté le plus près de la rue Baronne, et quatre vingt huit pieds quatre pouces et trois quarts d'une ligne sur le côté opposé.

Aussi un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Baronne, Union, Dryades, anciennement Philippa, et Perdido, lequel dit lot de terre est désigné par le numéro deux, annexé à un acte déposé en l'étude de Théo. Guyol, notaire en cette ville, et daté du 24me jour de mars 1853, le dit lot de terre mesure vingt-sept pieds de face à la rue Baronne sur une profondeur de cent huit pieds et cinq lignes sur le côté du lot numéro trois, et cent quatre pieds de profondeur sur le côté du lot numéro un et est borné dans le fond par une allée de quatre pieds trois pouces de largeur, ouvrant sur la rue Union et usage commun avec les dits lots et les autres lots qui font face à la dite allée; le tout du dit mesure sont plus ou moins au pied américain et conformément à un plan fait par John Braun, voyer, en date du 9 mars 1842, laquelle dite propriété porte le No municipal 30 rue Baronne.

Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
VICTOR MAUBERRET, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
26 oct—26—nov—2 9 16 23 30

SIGNAUX D'INCENDIE.

5 Harmonie et Tchoupitoulas.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No 23
15 Poste de la Cie de Pompe No 22
16 Poste H. et L. Co. No 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Ste-Marie et Tchoupitoulas.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Colisée.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et Dryades.
28 Jackson et Laurel.
29 Levée, Orange et Richard.
31 Henderson et Peters.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12, Tchoupitoulas.
33 Thalie et Levée.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1, Hunter.
35 Chippewa et St-James.
36 Station de Police du 2ème Precinct.
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
39 Richard et Annonciation.
41 Station des Ecuries, St-Charles.
42 Marché Dryades, Melpomène.
43 Franklin et Erato.
45 Camp et Calliope.
46 Poste de la Cie de Pompe No 5.
47 Calliope et Frank.
48 Peters et St-Joseph.
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 16, Calliope.
54 Remparts et Delord.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
58 Julia et St-Charles.
61 Terpsichore et Franklin.
63 Pied de la rue Lafayette.
64 Camp et Poydras.
65 Julia et Commerce.
71 Pied de la rue Julia, Dépôt du L. & N. R. R.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
75 Hôtel de Ville.
81 Canal et Camp.
82 Girod et Baronne.
83 Poste de la Cie de Pompe No 13, rue Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14, rue Commune.
125 Workhouse, rue Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
134 Poydras et Freret.
141 Bienville et Vieille-Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste H. & L. Co. No 4, Bassin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des cars, rue du Canal.
156 Prieur et St-Louis.
214 Vieille-Levée et St-Philippe.
215 Station de Police, Place Jackson.
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 10, Dumaine.
231 Trémé et Esplanade.
232 Remparts et Esplanade.
234 Trémé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No 21, Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse.
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Esplanade.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
245 Pont du Bayou et Esplanade.
247 Chemin du Bayou et Dorgenois.
252 Marigny et North Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No 8, Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées.
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées.
316 Claiborne et St Bernard.
317 Lapeyrouse et Miro.
412 Laharpe et White.
413 Remparts et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
416 St-Antoine et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No 24, rue Dauphine.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des cars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis.

Etat Trimestriel
—DE LA—
Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DEPARTEMENT DE BANQUE,
A la clôture des affaires, le 31 octobre 1892.

ACTIF.

Propriétés foncières.$144,357 31
Bons et actions.... 29,734 62
Dettes suspendues 38,768 17
Prêts et escomptes.. 320,188 79
Dû par banques et banquiers........ 8,869 13 — 962,932 92
Prêts sur demande... 252,744 55
Echange, étranger et local........ 63,691 35
Chèques du Clearing House, circulation et numéraire........ 199,869 38 — 516,305 28
Total........$1,095,238 30

PASSIF.

Capital actions.... $380,000 00
Profits indivis...... 67,872 96 — $447,872 96
Dû aux déposants........ 637,365 34
Total........$1,095,238 30

Je jure solennellement que l'état ci-dessus est correct, au mieux de ma connaissance et croyance.
A. A. LELONG, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.
Juré et signé sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1892.
EDGAR GRIMA, Notaire.

Nous, les soussignés, comité nommé pour examiner l'argent comptant dans les coffres de la banque, avons examiné et trouvé celui-ci correct, à savoir: cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cent soixante-neuf dollars et trente-huit sous.
H. C. BOUCHER, ERNEST FRAGOSE, J. LOMBARD.
1 nov—

COURTIERS DE CHANGE.

Fourton & Fischer
—SUCCESSEURS DE—
FAZENDE & SEIXAS,
19 Rue Carondelet,
Agents de Propriétés Foncières.

Prêts sur propriétés—papiers hypothécaires. Bons divers. Actions diverses. Nous achetons et vendons—Actions et Bons—à la Bourse (N. O. Stock Ex.) Nous achetons, vendons et louons tous genres de propriétés.
2 oct—1 mois—dim mardi jeudi

FEUILLETON.

No 27. Commencé le 28 septembre.

LA MARCHANDE DES QUATRE SAISONS.

—PAR—
M. MORPHY.

TROISIEME PARTIE.
MISÈRES ET MILLIONS.

I
A MONTMARTRE.
(Suite.)

—C'est ainsi, ma chère enfant, et si elle ne m'écoute pas soyez bien certaine qu'elle ne se rétablira jamais... je dis jamais!

—Elle si forte, si vaillante!

—Autrefois, oui; mais l'ébranlement de sa santé a été tel qu'il lui faut trois mois d'un repos absolu, avec une nourriture réconfortante, et après cela une vie très tranquille pendant au moins six autres mois. J'ajouterai même qu'il est nécessaire d'y regarder à deux fois avant de la laisser reprendre un métier aussi rude que celui de marchande ambulante. Je l'ausculterai avec le plus grand soin, car une affection incurable pourrait être le résultat d'une imprudence.

—Comment, monsieur, un simple accident.

—Je ne vous dis rien de plus.... Vous constaterez avant peu et par vous-même combien les progrès de sa guérison seront longs et difficiles.... Ah! je ne mâche pas les vérités à mes clients.... Je vous ai dit tout de suite ce qu'il en retournait. Votre mère était à peu près perdue! Elle a eu la chance de tirer un bon numéro à la loterie, voilà tout. Mais il faut prendre garde: la chance ne vous rend pas visite deux fois de suite!......

Quand le docteur fut parti, Louise pensa avec une frayeur bien justifiée:

—Mon Dieu! qu'allons-nous devenir?......

Et lisant l'ordonnance qu'il venait de rédiger, elle sentit des larmes amères lui monter aux yeux......

Où prendrait-elle l'argent pour acheter du vin vieux et faire des bouillons de poulet?

C'était à désespérer!

—Eh bien!—lui demanda Mme Bernard.—Que vous a-t-on dit à l'Assistance?

Louise lui raconta sa déconvenue en quelques mots entrecoupés... Elle se retenait d'éclater en sanglots, malgré les bonnes nouvelles que le médecin lui avait données sur sa mère, désormais hors de danger... mais à quel prix.... et à quelles conditions!

—Comment faire?—fit à son tour Mme Bernard.—Nous ne sommes pas riches non plus à la maison. Enfin, je tâcherai de vous aider pendant quinze jours encore, ou trois semaines au plus.. Comme ça, la malade ne manquera de rien. Mais après?

—Dieu, que vous êtes bonne!—ne put s'empêcher de dire Louise.—Oh! oui, faites cela pour maman. Après, oh bien, je verrai!

—Surtout, ne perdez pas de temps. Je vois bien que vous avez déjà vendu tout ce que vous pouviez; le propriétaire va vous prendre le reste si vous ne vous hâtez pas de trouver quelque moyen de vous sortir d'embarras.

—Je ne penserai plus qu'à cela tout en travaillant.... et à présent que maman va aller mieux je pourrai travailler davantage.

Mme Bernard secoua la tête sans rien dire et lui remit deux grosses pièces d'argent dans la main, pensant:

—Dire qu'il y en a qui ont tant d'argent et qui n'ont rien fait pour ça. Et d'autres si courageux mais si pauvres....

Louise termina dans la nuit l'ouvrage de sa semaine et courut le rapporter au magasin.... Sa mère pouvait maintenant rester seule sans danger et la raison reparaissait graduellement. Mais ce n'était encore qu'une bien faible lueur. Comme avait dit le médecin, elle revenait de si loin!

La mère Mathurin si prévoyante en toutes choses autrefois ne s'occupait plus de rien maintenant et elle semblait ignorer, dans son heureux retour à la santé, que ni elle ni sa fille n'avaient des rentes, ni même des économies....

La mauvaise santé de Louise, précédant sa grave maladie, ayant épuisé leurs modestes ressources!....

Pour la première fois seulement depuis qu'elle avait rouvert les yeux, la marchande des quatre saisons eut la force de rassembler quelques idées.

La présence de sa fille était pour elle une distraction constante et elle se laissait aller au bonheur de la contempler...

Seule, elle pensa enfin!

L'accident de la rue Montmartre resté dans son esprit à l'état de souvenir confus lui donna la clé de tout le reste....

Elle se rappela sa longue conversation avec Mme Bernard au sujet des petits orphelins.....

Et l'enfant déposé dans sa charrette?.. Mais c'était le bébé que Louise tenait quelquefois dans ses bras et qu'elle lui faisait embrasser.

En effet, elle se souvenait: elles avaient adopté le petit abandonné. Mais quand?

Il lui semblait que ces événements se perdaient déjà dans les brouillards d'un passé lointain......

Combien de temps avait donc duré sa maladie?

Elle regarda autour d'elle et ne se reconnut plus du tout......

Où était la couchette de Louise? Pourquoi n'y avait-il plus de doubles rideaux, ni à son lit, ni aux fenêtres?

Elle leva les yeux et aperçut la croix de son mari. Elle avait aussi son alliance au doigt. Cela la rassura tout à fait.

Sa fille ne devait pas avoir manqué d'argent, ou bien elle s'était adressée à Mme Bernard......

Et puis, elle n'avait pas dû coûter cher, elle, ne mangeant plus rien!......

Et, sans penser plus loin, la marchande des quatre saisons se mit à sourire de pitié en contemplant sa maigreur......

Cette rentrée dans la vie réelle la fatigua bientôt et elle se rendormit sans avoir éprouvé une inquiétude sérieuse, après avoir pourtant tout passé en revue, choses et faits!

Cela prouvait simplement que chez elle la pensée n'était pas encore plus forte que le reste!......

Louise rentrant toute bouleversée sur ces entrefaites trouva la maison silencieuse.... Elle se jeta sur un siège avec une expression de désespoir indicible!

Elle ne rapportait rien de l'atelier.... La saison d'hiver était finie et la saison nouvelle ne commençait pas encore pour les modes

On chômait pour un long mois: plus d'ouvrage!......

Cette fois, rien, rien, rien!

II
L'HÉROÏSME OBSCUR.

Avec l'aide de Mme Bernard, Louise pouvait à la rigueur lutter encore pendant huit ou quinze jours. Elle s'efforça de chasser de son esprit les idées noires qui la hantaient et elle se mit à chercher avec obstination un moyen de salut: lequel?

Il fallait renoncer à payer le prochain terme de loyer, dont le modeste mobilier était d'ores et déjà perdu, sacrifié, vendu!

On les chasserait, sa mère et elle, en ne leur laissant que le lit, une table et deux chaises.

Avec cela où iraient-elles? Que feraient-elles?......

Nulle part on ne consentirait à leur louer, même une mansarde, sans payer le loyer à l'avance, le crédit n'étant malheureusement fait que pour ceux qui n'en ont pas besoin!......

Où trouverait-elle la somme nécessaire?

Et, en attendant le printemps, qui ramènerait le travail, de quoi vivraient-elles toutes les deux......, de l'air et du temps?

Et que faire d'ailleurs avec deux francs par jour? En réduisant toutes leurs dépenses au strict nécessaire, il lui faudrait au moins le double, surtout après un chômage et une maladie.

Quant à sa mère, elle ne serait plus utile au ménage avant longtemps peut-être......

La seule solution raisonnable était la maison de convalescence pour la marchande des quatre saisons et on voulait bien l'y admettre et l'hospice des Enfants-Trouvés pour le cher petit être qu'elle aimait déjà comme son enfant.

En dehors de cela il n'y avait que misère, déshonneur et mort!......

Ces sacrifices accomplis, elle resterait seule et tâcherait de se placer ou d'entrer dans un atelier.... et ce serait fini de toutes leurs espérances, comme de son indépendance!

Oui, il n'y avait plus que cela.... ou la rue!......

Elle vécut ainsi une semaine sur le qui-vive, en proie à une mortelle appréhension, rougissant d'être obligée sans cesse d'avoir recours à l'obligeance de Mme Bernard, qui commençait à se lasser, elle le voyait bien!......

La fruitière avait ses charges, elle aussi, et son commerce ne rapportait guère. En outre, ce qu'elle prêtait, c'était à fonds perdus, elle le savait!

Quand le médecin avait prononcé son arrêt de chômage pour un an, elle était là... et elle n'en avait eu, d'ailleurs, que plus de mérite à secourir ensuite l'infortuné ménage, à l'insu de son mari qui tenait les clés de la caisse.

—Voyez-vous,—dit enfin Mme Bernard à la pauvre Louise,—il ne faudra plus beaucoup compter sur moi à l'avenir, sauf pour le lait du petit.... Ça c'est convenu une fois pour toutes; chose promise, chose due!

—Oh! soyez tranquille, madame,—dit la jeune fille d'une voix tremblante,—aussitôt que nous le pourrons, soyez bien sûre que nous vous rendrons......

—Ne vous occupez pas de moi, mais de vous! Avez-vous trouvé quelque chose?

—Oui, madame Bernard, je crois que oui...... Je suis sur le point de me résoudre à faire ce que l'on m'a dit à l'Assistance......

L'air affligé, désespéré de Louise empêcha la fruitière d'insister.

Elle lui remit une dernière petite pièce de cinq francs en or......

—C'est tout ce qui me reste sur ma chaîne de montre que j'ai mise au clou pour vous être agréable,—lui dit-elle.—Je peux vous montrer la reconnaissance......

—Comment, madame Bernard!—s'écria la jeune fille, tout émue,—vous avez été au Mont-de-Piété pour nous?.. Non, reprenez cet argent.... Cette fois, je ne veux pas: c'est à nous de nous tirer d'affaire comme nous pourrons!

—Voulez-vous bien vous taire, Louise, et garder cela pour vous! Est-ce que j'avais besoin de ma chaîne?.... Je l'ai portée seulement le jour de mon mariage et puis ça été fini.... Elle est aussi bien chez "ma tante" que chez moi! Allons, bonne chance et bon courage!....

Louise avait donc de quoi vivre pendant un jour ou deux encore......

Il n'y avait plus de temps à perdre et il fallait se résoudre au suprême sacrifice. A plusieurs reprises, elle fut sur le point de mettre sa mère au courant de leur situation.

Elle ne l'osa point, pourtant, retardant d'heure en heure l'instant de cette déchirante révélation.... La convalescente paraissait si tranquille!

Le médecin était revenu pour la dernière fois, laissant sa note, non acquittée, bien entendu, en disant que la guérison définitive de la marchande des quatre saisons n'était plus qu'une affaire de temps, de longtemps!

Il leva la rigoureuse consigne du silence absolu et permit à la malade de parler et de lire un peu....

La mère Mathurin en profita pour poser à Louise des questions auxquelles celle-ci répondit évasivement.

La jeune fille ne savait que dire et elle prétextait des soins à donner à l'enfant afin de pouvoir se réfugier dans la pièce voisine, où elle pouvait pleurer librement en berçant le pauvre petit qu'elle allait être obligée d'abandonner à son tour!

—Je te reconduis un jour, va!—lui promettait-elle en l'embrassant avec amour.—Je te le jure! Jamais je ne t'oublierai!......

L'heure finale et fatale, l'échéance de faim, de froid et misère arriva!

Louise donna à sa mère une dernière tasse de chocolat et vit se consumer la dernière pelletée de coke dans le poêle de fonte.

Elle n'avait plus autour d'elle un seul objet dont elle pût tirer même un sou! Elle avait vendu jusqu'aux bouteilles vides, jusqu'aux moindres chiffons! Elle avait même engagé ses reconnaissances chez un prêteur......

Depuis que le brocanteur avait emporté son lit, elle rassemblait chaque soir les chaises en forme de couchette et s'y étendait en s'enveloppant dans un vieux châle appartenant à sa mère.

Et c'est avec cette misérable guenille qu'elle avait pu acheter le matin même une tablette de chocolat... le revendeur lui en avait donné trois sous!

Louise tenait dans ses bras son enfant qu'elle embrassait éperdument, étouffant le bruit de ses sanglots pour ne pas alarmer sa mère......

La pauvre fille n'était plus qu'une ombre et sa robe usée flottait autour d'elle plutôt qu'elle ne l'habillait.

N'importe, elle se sentait tous les courages et elle aurait continué la lutte si l'argent, le billon même, ces munitions de la vie, ne lui avaient tout à fait manqué!

Le jour tombait: la maison sans pain et sans feu devenait froide et noire!

Louise songeait, désespérée......

Tout à coup, la mère Mathurin apparut devant sa fille, aveuglée de larmes, comme dans un rêve...... La malade avait passé un jupon et marchait en s'appuyant contre la muraille.

—Quelle misère!—gémit-elle sourdement.—Pas même un lit!

—Oh! mon Dieu! elle s'est levée!—s'écria Louise, posant l'enfant dans son berceau et courant vers sa mère qu'elle entraîne dans l'autre chambre et force à se recoucher.

—Qu'as-tu fait.... c'est de quoi attraper la mort! Tu sais pourtant bien ce que le médecin t'a dit, maman!

La marchande des quatre saisons [illegible] de nouveau sur son lit, très pâle et frissonnante......

—Tu vois,—lui dit la jeune fille;—tu trembles de froid, à présent!

—Non, Louise,—répondit sa mère.—Ce n'est pas le froid.... Viens m'embrasser!

Et quand la jeune fille se fut jetée dans ses bras:

—Pauvre.... pauvre martyre!—reprit la marchande des rues avec une inexprimable compassion.—Comme tu as dû souffrir.

Louise se rejeta brusquement en arrière, regardant sa mère avec effarement.

Comment! elle savait leur situation! Hélas, oui!......

D'un seul coup d'œil, la jeune fille vit bien qu'elle n'avait plus rien à lui apprendre.

Cette fois, la malade avait tout compris, en parcourant le logis dévasté.

La raison lui était revenue..... pour son malheur!

Elle gronda doucement son enfant qui l'avait prise par le cou et pleurait à chaudes larmes contre son sein décharné.

—Pourquoi ne m'as-tu pas fait conduire à l'hôpital tout de suite?—lui reprocha-t-elle.—Que d'ennuis et de chagrins tu te serais épargnés!

—Oh! bonne mère.... ma mère chérie...... je t'en prie.... ne me dis pas cela!

—Il va falloir s'y résoudre pourtant. Voyons, dis-moi tout ce qui s'est passé depuis ma maladie. Je suis forte et cela ne me fera rien. Allons, ma mignonne, parle. Je veux tout savoir....

Louise ne pouvait plus dissimuler.... Elle raconta mot par mot, fait par fait, sa douloureuse et poignante odyssée de trois mois.

Il fallait bien conclure et sa mère la pressa si instamment qu'elle consentit enfin à lui avouer dans un sanglot:

—Le terme arrive; on va nous mettre à la porte, nous devons à Mme Bernard, au médecin, à tous ceux qui ont voulu me faire crédit...... J'ai tout engagé ou vendu et je n'ai plus d'ouvrage. Il n'y a pas un sou dans la maison et nous ne pouvons désormais compter que sur nous......

La mère Mathurin retira son alliance devenue trop large pour son doigt et elle la tendit à Louise.

—Ne pouvais-tu prendre cela?—lui demanda-t-elle.—Pauvre enfant!

Et elle ajouta, après un moment d'hésitation douloureuse, en levant les yeux vers le cadre qui renfermait la décoration de son mari, tué pour la France:

—Emporte aussi cette croix.... tu l'engageras avec ma bague. Il m'approuverait, lui, s'il était encore là!

—Je n'aurais jamais osé,—murmura Louise, le cœur affreusement serré, et j'hésite même encore à t'obéir.... Mon père!.... Ma chère maman!.... Qu'avons-nous donc fait pour être si malheureuses!......

Elle se remit à sangloter, reculant devant ce suprême devoir, ce sacrifice des sacrifices, qui lui semblait un sacrilège!

L'alliance de sa mère! La croix du sergent Mathurin. Oh! non, non!....

—Va, ma fille,—lui dit gravement la malade.—Il le faut.... puisqu'il n'y a plus de pain dans la maison!.... La misère est mauvaise conseillère...... Oui, va!

Et elle se redressa à demi pour décrocher elle même le cadre appendu au-dessus de sa tête.

—Tu peux engager cela sans crainte,—fit elle solennellement.—Nous ne laisserons pas vendre cette croix...... ou c'est que nous serions mortes toutes les deux! Ce serait notre seule excuse!

—Oh! oui,—dit ardemment Louise.—Mon pauvre père.... tout ce qui nous reste de lui!

—Et l'exemple!—ajouta la mère Mathurin avec une noble exaltation.—Porte ça là-bas, et sois sans crainte.... C'est encore pour l'honneur!......

Louise partit sur ce mot et gravit une dernière fois son cruel calvaire......

Elle en revint avec une dizaine de francs, prix de ces deux reliques!

C'était seulement de quoi prolonger leur agonie.... et retarder l'instant de la séparation....

Que de stations avant d'en arriver au fatal Golgotha de leur misère!

A continuer.